



# AIDES COMMUNALES - MAIRIE D'ANTILLY

## Voyage scolaire

Une aide financière est attribuée aux élèves, collégiens et lycéens résidant à Antilly depuis plus d'un an pour participer à un voyage ou un séjour scolaire. La participation est limitée à une demande annuelle par personne. Le demandeur doit remplir le formulaire ci-dessous (avec les justificatifs) et déposer le dossier en mairie avant le 30 novembre de l'année du voyage.

Montant de l'aide : 50% du coût du voyage (plafond à 150€)

### Coordonnées du demandeur :

NOM : ..... PRÉNOM : .....  
ADRESSE : .....  
CODE POSTAL : ..... VILLE : .....  
TÉLÉPHONE (PORTABLE) : .....

### Elève concerné par la demande :

NOM : ..... PRÉNOM : ..... DATE DE NAISSANCE : .....  
ÉTABLISSEMENT FRÉQUENTÉ : ..... CLASSE : .....

### Voyage scolaire :

LIEU : ..... DATES : .....  
COÛT DU VOYAGE : .....

### Justificatifs à fournir :

- \* Pour les nouveaux arrivants : 1 justificatif de domicile de plus d'un an et 1 copie du livret de famille
- \* 1 Relevé d'Identité Bancaire aux coordonnées du demandeur
- \* 1 attestation de l'établissement scolaire certifiant la participation de l'élève au voyage/séjour et précisant le coût pour les familles (*si ce document n'a pas déjà été transmis par l'établissement scolaire*)

Fait à ....., le.....

Signature :